

Réactions de la population au nouvel établissement pour femmes de Kitchener

par Laura Druar¹, Peter J. Carrington et John Goyder
Département de sociologie, Université de Waterloo

Les prisons, tout comme les usines, les centrales électriques, les aéroports, les incinérateurs d'ordures, les sites d'élimination de déchets toxiques, les autoroutes, les maisons de transition et les refuges pour itinérants, sont des installations d'utilité publique impopulaires auprès de la population avoisinante². Ces installations profitent à la population dans son ensemble, mais les voisins immédiats s'y opposent parce qu'ils craignent qu'elles ne réduisent la valeur de leur propriété, ou qu'elles ne nuisent à leur sécurité ou à leur santé – un phénomène que l'on appelle le syndrome «pas dans ma cour».

C'est au début des années 1990 que l'on a construit l'établissement Grand Valley pour femmes, à Kitchener, en Ontario, et quatre autres établissements régionaux pour femmes au Canada, pour remplacer la Prison des femmes de Kingston, en Ontario⁴. Selon les médias, la population locale s'est vivement opposée au choix de l'emplacement de la prison à Kitchener dès qu'il a été rendu public, en septembre 1992. Plus particulièrement, les résidents n'auraient, semble-t-il, pas apprécié le fait que le choix de l'emplacement n'ait fait l'objet d'aucune consultation publique, contrairement à la procédure de concertation plus ouverte entreprise pour les nouvelles prisons pour femmes de Truro (Nouvelle-Écosse), de Joliette (Québec) et d'Edmonton (Alberta)⁵.

À l'automne de 1995, peu de temps avant la date prévue pour l'ouverture de la nouvelle prison, nous avons envoyé un questionnaire à un échantillon de résidents de Kitchener-Waterloo pour évaluer dans quelle mesure ils étaient favorables, ou hostiles, à l'établissement. Le questionnaire d'enquête visait à isoler les facteurs pouvant être à l'origine des attitudes des résidents concernant la prison, tels que le processus de sélection de l'emplacement, le syndrome «pas dans ma cour» ou le phénomène des installations d'utilité publique impopulaires auprès de la population avoisinante, et les caractéristiques sociodémographiques des résidents.

Échantillon

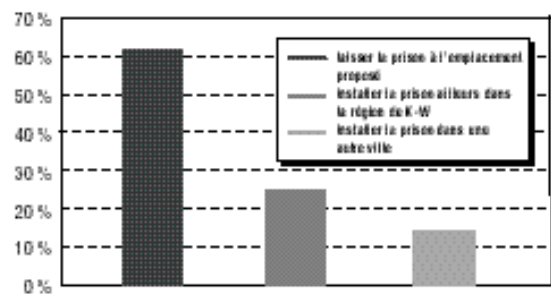
Les rôles d'imposition pour 1994-1995 à Kitchener et Waterloo ont servi comme échantillon de base. Trois cent adresses ont été sélectionnées pour constituer un échantillon aléatoire stratifié non proportionnel. Cent cinquante maisons ont été choisies au hasard parmi les adresses qui se trouvaient dans le voisinage immédiat de la prison⁶. Les 150 autres maisons choisies ont constitué un échantillon proportionnel à la population du reste de Kitchener et de la ville adjacente de Waterloo⁷. Quarante-treize questionnaires ont été retournés, soit un taux global de participation de 31 %⁸.

Réactions à la prison

Comme l'illustre le Graphique 1, l'emplacement actuel de la prison soulevait très peu d'objections, ce qui donne à penser que l'opposition initiale avait disparu, ou que les médias en avaient exagéré l'importance. Pour déterminer les raisons des réactions favorables ou hostiles à la prison, on a demandé aux répondants d'indiquer quels pourraient être, à leur avis, les effets à long terme de la présence d'un établissement pour femmes à Kitchener. Pour ce faire, on leur a proposé 14 effets possibles relevés dans les écrits publiés à ce sujet, soit 5 effets bénéfiques et 9 effets néfastes, en les invitant à cocher tous ceux qui leur paraissaient appropriés. La répartition des réponses dans la catégorie des effets bénéfiques et dans celle des effets néfastes est illustrée aux Graphiques 2 et 3 respectivement.

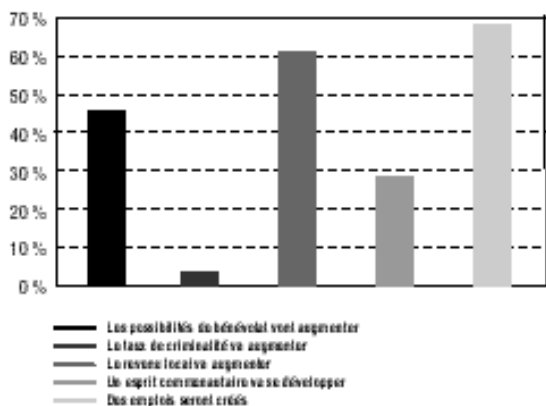
Graphique 1

Opinions au sujet de l'emplacement de la prison «Si vous en aviez le pouvoir, quelle décision prendriez-vous...» (n = 85)



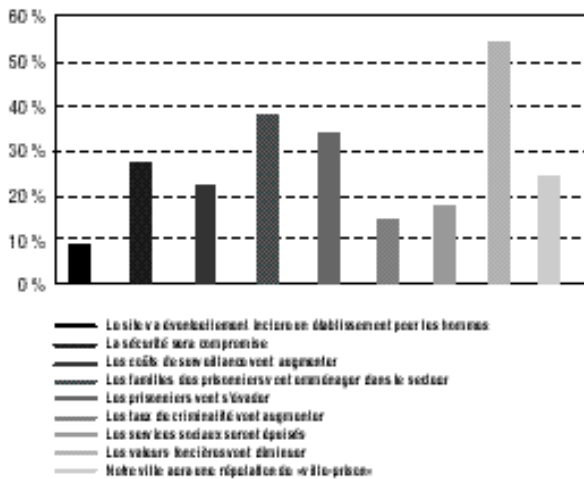
Graphique 2

Effets bénéfiques à long terme de la présence de la prison (n = 93)



Graphique 3

Effets néfastes à long terme de la présence de la prison : pourcentage de ceux qui ont choisi cette option (n = 93)



Comme le laissait supposer l'attitude favorable dominante à l'égard de la Prison des femmes à Kitchener, les effets bénéfiques à long terme l'ont emporté sur les effets néfastes. Plus précisément, la majorité des répondants étaient d'accord pour dire que la Prison des femmes finirait par entraîner de nouveaux emplois et un accroissement des revenus dans la région. Un peu moins de la moitié d'entre eux pensaient que les possibilités de travail bénévole augmenteraient du fait de la présence de l'établissement. En revanche, bon nombre de répondants s'attendaient à des évasions de la prison et à un déclin de la valeur foncière et ils ont exprimé des craintes pour leur sécurité personnelle. Une personne a écrit ce commentaire :

(Traduction) Les discours rassurants des politiciens selon lesquels les prisonnières ne constituent pas une menace pour la société sonnent creux depuis que les faits entourant les crimes de Karla Homolka ont été rendus publics. Les mesures de sécurité proposées par la direction de la prison ne me rassurent pas le moins du monde.

Bon nombre de répondants ont critiqué spontanément le style de la nouvelle prison, en contestant l'idéologie correctionnelle incarnée dans son architecture et dans sa conception. En voici des exemples :

(Traduction) Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le style «chalet» de cette prison. Je ne pense pas que le but de la vie carcérale soit d'imiter la vie à la maison.

Aux yeux de certaines personnes ayant une déficience ou de bénéficiaires de prestations sociales, ces installations sont luxueuses. La

population générale de l'Ontario doit composer avec des compressions budgétaires dans tous les domaines. Qu'en est-il de ces détenues?

Ce qui me déplaît le plus au sujet de cette prison pour femmes, c'est que ce n'est pas vraiment une prison, justement! Cela ressemble davantage à un complexe résidentiel pour «mauvaises filles» qu'à une prison pour criminelles confirmées. On est censé les punir d'avoir commis un crime, pas leur donner une tape sur la main en leur souhaitant un bon séjour!

Les personnes incarcérées (hommes et femmes) ne méritent pas des installations qui sont probablement plus confortables que là où ils vivaient avant d'être envoyés en prison... Les personnes renonceront à commettre des crimes s'ils savent qu'ils risquent de se retrouver dans un trou, et non dans un club de loisirs.

Opinions au sujet du processus de sélection de l'emplacement

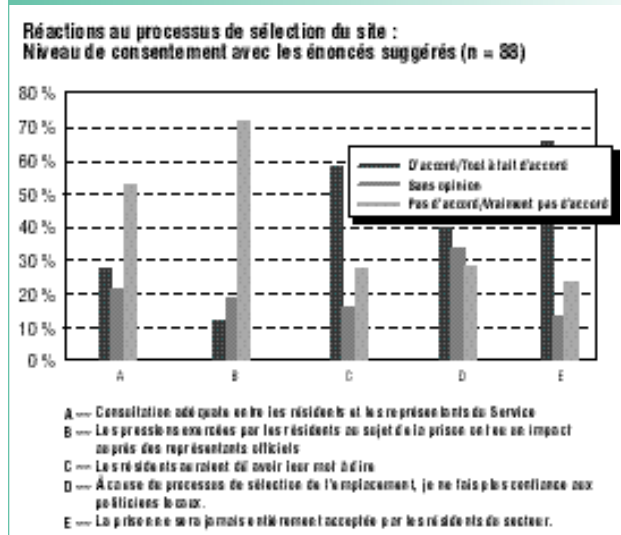
L'un des répondants a résumé le fond du problème au sujet du processus de sélection de l'emplacement en affirmant que le projet avait été mal reçu, principalement parce que le gouvernement n'avait pas bien fait son travail en matière de relations publiques.

(Traduction) Le gouvernement a raté son coup en ne prenant pas la peine de consulter la population et de tenter de lui vendre l'idée avant d'annoncer publiquement le choix de l'emplacement. Il semble avoir agi de façon très dictatoriale, ce qui n'a pas manqué de susciter beaucoup de mécontentement chez les résidents de la région. Avec un peu d'effort et de relations publiques, toute cette affaire serait passée pratiquement inaperçue... N'importe quel gouvernement en place en cette fin de siècle en sait suffisamment sur les relations publiques pour éviter ce genre de fiasco.

Le Graphique 4 montre la répartition des opinions au sujet des éléments essentiels du processus de sélection de l'emplacement. Les commentaires qui suivent témoignent du mécontentement des répondants.

(Traduction). Je pense que les décisions concernant des questions telles que l'emplacement d'une prison sont prises avant même d'être soumises à la population de la région visée. Par conséquent, les protestations des gens de la région importent peu, puisque la décision est déjà prise.

Graphique 4



Même les réunions organisées à la fin pour écouter, soi-disant, ce que les résidents avaient à dire étaient une pure farce. Ils n'avaient aucune intention de changer d'emplacement - pourquoi gaspiller l'argent des contribuables en prétendant leur donner une chance?

Un jury de gens ordinaires décide d'envoyer ou non quelqu'un en prison. C'est la pratique en usage dans notre système judiciaire. Dans le cas présent, les gens ordinaires n'ont pas leur mot à dire sur le choix de l'emplacement d'une prison.

L'opinion des répondants au sujet de la prison elle-même dépendait de leurs réactions au processus de sélection de l'emplacement. Par exemple, 91 % des résidents qui ne trouvaient rien à redire au processus de consultation publique approuvaient la présence de la prison, contre seulement 33 % de ceux qui estimaient qu'il n'y a pas eu assez de consultations publiques. De même, seulement 26 % des répondants qui n'avaient plus confiance en leurs élus depuis l'affaire du processus de sélection de l'emplacement approuvaient la présence de la prison, comparativement à 96 % de ceux qui n'avaient pas perdu confiance en leurs représentants. Peut-être que les méthodes utilisées pour le choix de l'emplacement sont à l'origine de l'opposition manifestée à la prison elle-même; mais il se peut également que certains résidents se seraient opposés en bloc à ce projet, peu importe la stratégie de relations publiques adoptée.

Facteurs liés aux opinions au sujet de la prison et du processus de sélection de l'emplacement

Nous nous attendions à ce que, en raison du syndrome «pas dans ma cour», les gens vivant dans le voisinage immédiat de la prison manifesteraient

davantage d'opposition que les autres. Plusieurs répondants ont effectivement fait des commentaires en ce sens :

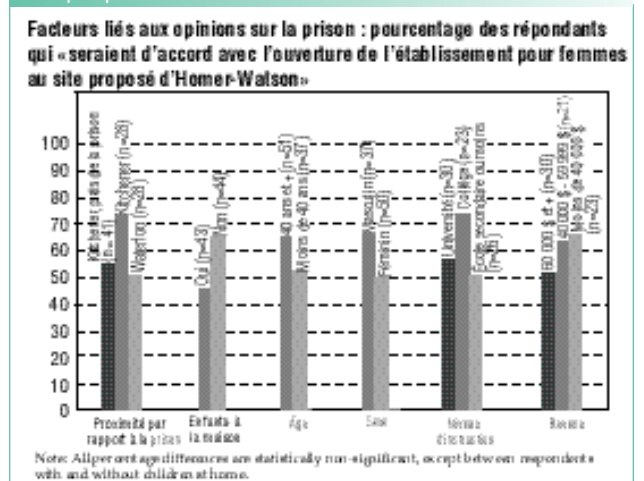
(Traduction) La prison n'est pas dans mon voisinage immédiat et ne fait pas intrusion dans ma vie.

Je ne suis pas très hostile à la prison, contrairement aux gens du quartier où elle se trouve.

Fait étonnant à constater, les données recueillies sont loin de confirmer de façon nette l'hypothèse du syndrome «pas dans ma cour». En effet, 54 % des répondants de l'échantillon de résidents vivant dans le voisinage immédiat de la prison ont dit qu'ils donneraient le feu vert au projet tel que prévu, contre 71 % des résidents des autres quartiers de Kitchener et seulement 50 % des résidents habitants encore plus loin, à Waterloo (voir le Graphique 5); les différences ne sont pas statistiquement significatives.

Pour tester sous un autre angle la validité de l'hypothèse du syndrome «pas dans ma cour», on a établi une corrélation entre la distance réelle

Graphique 5



séparant le lieu de résidence du répondant de l'emplacement de la prison et les craintes exprimées pour la sécurité personnelle. Conformément à cette hypothèse, les répondants qui ne craignaient pas pour leur sécurité vivaient à 5,6 km, en moyenne, de la prison, tandis que ceux qui craignaient pour leur sécurité vivaient à 3,1 km, en moyenne, de la prison. Toutefois, le test *t* de la différence étant non significatif à 0,05, on peut en déduire que cette différence était due au hasard.

Comme le montre le Graphique 5, on ne note que des corrélations faibles et statistiquement non significatives entre l'opinion du répondant au sujet de la prison, et des caractéristiques telles que l'âge,

le sexe, le niveau d'instruction et le revenu. En revanche, les répondants ayant des enfants à la maison étaient nettement plus susceptibles de s'opposer au projet et de craindre pour leur sécurité.

Conclusion

Cette enquête sur les attitudes des résidents, effectuée à l'automne de 1995, n'a pas confirmé la plupart de nos attentes, qui étaient fondées sur les études traitant des installations d'utilité publique impopulaires localement et des prisons, en particulier, et sur les reportages de la presse locale. Rien ne prouve que la prison soit considérée comme une installation impopulaire puisque seulement 14 % des répondants auraient situé la prison dans une autre ville s'ils en avaient eu le pouvoir. Le syndrome «pas dans ma cour» n'est pas non plus très évident, puisque les répondants vivant dans le voisinage immédiat de la prison n'étaient pas beaucoup plus hostiles au projet que les autres.

Rien ne prouve non plus que l'attitude favorable ou défavorable à l'égard de la prison soit liée à des sentiments d'insécurité matérielle ou personnelle, tels qu'indiqués par le sexe, l'âge, le revenu ou le niveau

d'instruction. Toutefois, l'enquête a permis de confirmer que les gens ayant des enfants qui vivent à la maison sont plus susceptibles de s'opposer à la prison et de craindre pour leur sécurité que ceux qui n'ont pas d'enfants à la maison.

Nous avons également noté une forte corrélation entre l'attitude favorable ou hostile à la prison et le mécontentement suscité par le processus de sélection de l'emplacement. Mais, nous ne savons pas si le mouvement d'opposition à la prison est dû aux réactions suscitées par ce processus, ou si les gens avaient tendance à approuver ou à rejeter en bloc le processus de sélection de l'emplacement et l'idée de la présence de la prison.

Somme toute, la Prison des femmes à Kitchener (Établissement Grand Valley) semble être sortie plus ou moins indemne de la controverse au sujet du processus de sélection de son emplacement. La plupart des résidents de la région semblent prêts à accepter la présence de l'établissement dans leur collectivité. Reste à savoir si cette attitude est à mettre sur le compte du manque d'intérêt, de la résignation ou d'un appui sincère. Cependant, une chose est sûre, il est peu probable qu'elle nuise au fonctionnement de l'établissement. ■

¹ Étude fondée sur *Kitchener's Prison for Women: A Case Study in Prison-Community Relations*, mémoire d'études supérieures spécialisées, Département de sociologie, Université de Waterloo, 1996, par Laura Druar, 673 Keatswood Crescent, Waterloo (Ontario) N2T 2R7. Cette étude a été financée par la subvention de recherche 410-95-0661 octroyée à Peter J. Carrington par le Conseil de recherche en sciences humaines.

² KRAUSE, J. D. «The Effects of Prison Siting Practices on Community Status Arrangements: A Framework Applied to the Siting of California State Prisons», *Crime and Delinquency*, Vol. 38, 1992, p. 27-55. Voir aussi CHAMBERS, M., «Learning To Live With LULU's», *Environmental and Urban Issues*, printemps 1989, p. 17-22.

³ SHICHOR, D. «Myths and Realities in Prison Siting», *Crime and Delinquency*, Vol. 38, 1992, p. 70-87. Voir aussi CARLSON, K. A., «Understanding Community Opposition to Prison Siting - More Than Just Finances», *Corrections Today*, Vol. 50, 1991, p. 84-90; et «Doing Good and Looking Bad : A Case Study of Prison/Community Relations», *Crime and Delinquency*, Vol. 38, 1992, p. 56-59; SILAS, F. A., «Not in My Neighborhood - But Mose Want Them Someplace Else», *American Bar Association Journal*, Vol. 70, 1984, p. 27-29.

⁴ «Proposed Women's Prison-Kitchener», *Newsletter* (du Service correctionnel du Canada), 10 mars 1994, p. 1-4; MOFFAT, K., «Creating Choices or Repeating History: Canadian Female Offenders and Correctional Reform», *Social Justice*, Vol. 18, 1991, p. 184-203; SHAW, M., «Issues of Power and Control: Women in Prison and their Defenders», *British Journal of Criminology*, Vol. 32, 1992, p. 438-452; et «Reforming Federal Women's Imprisonment», *In Conflict with the Law: Women and the Canadian Justice System*, sous la direction de E. Adelberg et C. Currie, Vancouver, Press Gang Publishers, 1993, p. 50-75.

⁵ Voir à ce sujet FOX, J., «La création de choix par la consultation et le partenariat avec la collectivité : la sélection d'un site pour l'établissement pour femmes d'Edmonton», *Forum - Recherche sur*

l'actualité correctionnelle, Vol. 6, no 3, 1994, p. 37-39; SECHREST, D. K., «Understanding The Corrections and Community Response to Prison Siting», *Humboldt Journal of Social Relations*, Vol. 17, 1991, p. 1-16; et «Locating Prisons: Open Versus Closed Approaches to Siting», *Crime and Delinquency*, Vol. 38, 1992, p. 88-104. Pour des exemples de comptes rendus dans le journal de Kitchener, voir G. CRONE, «6 Alternative Sites For Prison Revealed in Kitchener Memo», *The Record*, 5 novembre 1992; T. GALLOWAY, «Selection Process of the Prison Site Was Fatally Flawed», *The Record*, 12 avril 1994; P. Rygg, «Prison Opponents Lock Horns with its Supporters At Public Meeting», *The Record*, 18 mars 1994; C. THOMPSON, «Prison Bungled Its Public Relations», *The Record*, 17 septembre 1994; D. WOOD, «Prison Foes Vow Fight: Go-Ahead Stuns Pioneer Park Residents», *The Record*, 7 juin 1994.

⁶ Les limites «psychologiques» de ce secteur ayant fait l'objet d'un échantillonnage superposé étaient les principales routes et autoroutes l'entourant, soit : Conestoga Parkway; l'Autoroute 8; l'Autoroute 401; New Dundee Road; et Trussler Road.

⁷ À Waterloo, 63 résidents choisis pour une population de 71 180; à Kitchener, 87 résidents choisis pour une population de 122 799; dans le voisinage de la prison, à Kitchener, 150 résidents choisis pour une population de 45 486. Ce secteur avait fait l'objet d'un échantillonnage superposé en prévision des résidents qui avaient des points de vue bien arrêtés.

⁸ À Waterloo, 20 répondants; à Kitchener, 29 répondants; à Kitchener, près de la prison, 42 répondants; adresses inconnues, 2 répondants. Ces données soulèvent la question du biais de non-réponse. Comme les personnes les plus touchées par la question faisant l'objet d'un sondage sont les plus susceptibles d'y participer (J. Goyder, *The Silent Minority: Nonrespondent in Sample Surveys*, Cambridge, Royaume-Uni, Polity Press, 1987, chapitre 9), on pourrait s'attendre à ce que ce biais dû à la non-réponse se manifeste par une exagération de l'attitude très défavorable ou, au contraire, très favorable à la présence de la prison ou au processus de sélection de son emplacement.